



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)

Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

Envoyé en préfecture le 13/06/2018

Reçu en préfecture le 13/06/2018

Affiché le **13 JUIN 2018**

ID : 033-213301435-20180612-2018\_29-BF

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 31/05/2018

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 12/06/2018

**Délibération n° 2018 - 29**

Mardi 12 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trente et un mai deux mille dix huit

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s)** : Cyril CHERIGNY *procuration à Jean-Roger THUILLIAS*  
Josiane DESTOUESSE *procuration à Anna SANTONJA*  
Daniel CHAUVIGNAT *procuration à Vincent RAYNAL*  
Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*  
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procuration à Gérard BAGNAUD*

**Absent(s) excusé(s)** : Cyril CHERIGNY - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Gilles THIBAUD - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

**Le secrétariat a été assuré par** : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

## DELIBERATION PORTANT DM1 BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE REVISION DE CREDITS

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Les crédits prévus à l'ouverture du budget primitif n'ont pas intégré correctement la reprise du résultat de l'exercice 2017. Afin de régulariser la situation, il convient de régulariser la situation en opérant une révision de l'ouverture des crédits.

Pour intégrer le résultat excédentaire à affecter en fonctionnement, une révision de crédits doit avoir lieu au niveau de l'article 002/ Excédent de fonctionnement reporté en recette.

Ainsi, afin de garder l'équilibre budgétaire entre les deux sections il est proposé au Conseil municipal de réaliser les révisions de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
002/ Excédent antérieur de fonctionnement reporté		3 507,97€
023/ Virement à la Section d'investissement	3 507,97€	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>3 507,97€</b>	<b>3 507,97€</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
021/ Virement de la section de fonctionnement		3 507,97€
2135/ Installations générales	3 507,97€	
<b>Total Investissement</b>	<b>3 507,97€</b>	<b>3 507,97€</b>

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de crédits de la section de fonctionnement comme suivant dans le respect de l'équilibre du budget annexe – Halte nautique 2018 :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
002/ Excédent antérieur de fonctionnement reporté		3 507,97€
023/ Virement à la Section d'investissement	3 507,97€	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>3 507,97€</b>	<b>3 507,97€</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
021/ Virement de la section de fonctionnement		3 507,97€
2135/ Installations générales	3 507,97€	
<b>Total Investissement</b>	<b>3 507,97€</b>	<b>3 507,97€</b>

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE